

PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE
LAURE-MINERVOIS

N° PV : 6 / 2013
(15/10/2013)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize et le quinze octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Laure-Minervois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean LOUBAT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 octobre 2013

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jean LOUBAT	X				
Emile RAGGINI	X				
André CARBONNEL	X				
Geneviève FOURNIL	X				
Guillaume BOU	X				
Christian CAMPOY	X				
Marc LLANAS		X			
Ginette NAVARRO	X				
Nicole GIORGINO		X	Emile RAGGINI	X	
Géraldine GAY		X	Stéphane ALLIER	X	
Julien BRIANC		X	Jean LOUBAT	X	
Stéphane ALLIER	X				
Bernard GRACIA	X				
Jean-François RUIZ		X			
Régis VIE			(démissionnaire)		
TOTAL		09	05	03	
Quorum:	8	oui	Nombre de voix:	12	

Mme Geneviève FOURNIL a été élu(e) secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné M..... qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

Sur demande de Monsieur le Maire, il est donné lecture par le secrétaire de séance du procès-verbal de la séance précédente. Après mise aux voix, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de la séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

Le Conseil Municipal du 26 décembre 2005 n'a pu se tenir faute de quorum et a été reporté à cette séance. Il délibère donc ce jour valablement sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés conformément aux dispositions des articles L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des diverses décisions qu'il a été amené à prendre en exécution des délibérations prises par l'assemblée et devenues exécutoires, notamment :

-
 -
 -
- } (cf. détails en fin de document)

Il fait également le point sur les dégâts causés par la tempête de la fin de semaine et sur la situation de certains foyers encore privés d'électricité.

La préfecture a été informée de ce premier bilan.

3) AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Sur rapport de Monsieur le Maire, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

A - INTERCOMMUNALITE

		Décision
⇒ 1 :		
⇒ 2 :		

B – FINANCES

⇒ 1 :	APPROBATION DU DOSSIER DE MARCHE A PASSER AVEC LES ENTREPRISES CHARGEES DE LA REHABILITATION PARTIELLE ET EXTENSION DU FOYER	n°22
⇒ 2 :	APPROBATION DU DOSSIER DE MARCHE A PASSER AVEC LES ENTREPRISES CHARGEES DE LA RESTAURATION DE LA ROSE OUEST ET DU CHEVET DE L'EGLISE	n°23
⇒ 3 :	EXERCICE 2013 – M14 – DECISION MODIFICATIVE N°1	n°24
⇒ 4 :		
⇒ 5 :		

C – TRAVAUX D'EQUIPEMENT

⇒ 1 :		
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		

D – IMMOBILIER ET GESTION DU PATRIMOINE

⇒ 1 :		
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		
⇒ 4 :		

The watermark is a circular seal for the Mairie de La Roche-Minervois. It features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE DE LA ROCHE-MINERVOIS' and a star at the bottom.


F – SERVICES PUBLICS

⇒ 1 :		
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		

H – GESTION DU PERSONNEL

⇒ 1 :		
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		

QUESTIONS DIVERSES :

⇒ 1 :	 <p>(Ces sujets sont développés en fin de document)</p>
⇒ 2 :	
⇒ 3 :	
⇒ 4 :	
⇒ 5 :	
⇒ 6 :	
⇒ 7 :	

ACTUALITES DIVERSES

4) DECISIONS

OBJET : REHABILITATION PARTIELLE ET EXTENSION DU FOYER / APPROBATION DU DOSSIER DE MARCHÉ PASSE AVEC LES ENTREPRISES (D2313-031/M14)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que :

par délibérations des 30 octobre 2012 et 07 juin 2013, le conseil municipal a :

- ▶ adopté le programme d'une première tranche de travaux dans le cadre de la réhabilitation partielle avec extension de la salle polyvalente de Laure-Minervois
- ▶ arrêté un plan de financement de ce projet laissant apparaître un montant restant à la charge de la commune d'environ 42.76%
- ▶ accepté la proposition des services du cabinet d'architecture Triptyque de Toulouse pour assurer la mission de conseil et de suivi de l'opération,

Le dossier d'avant-projet établi par les services du maître d'œuvre est décomposé en plusieurs lots. Cette opération peut être exécutée en une seule tranche dans le cadre d'un marché avec procédure adaptée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics dans les conditions suivantes:

Nombre de lots dédiés aux entreprises	8	Montant estimé des travaux (H.T.)	110 885.70 €
---------------------------------------	---	-----------------------------------	--------------

Le 2 octobre 2013 à 16 heures 30, la commission d'ouverture des plis a procédé à l'examen des propositions dont les résultats ont été consignés sur le procès-verbal de séance.

Le bilan de cette consultation s'établit comme suit en application des critères de jugement des offres prévus par le règlement mis à la disposition des candidats :

LOT N°1 : VRD - Démolition - Gros Œuvre

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	25 394.00 € 30 371.22 €	H.T TTC	12 579.70 € 15 045.32 €	37 973.70 € 45 416.55 €	
Sarl COGEBAT	33 014.00 € 39 484.74 €	H.T TTC	10 401.00 € 12 439.60 €	43 415.00 € 51 924.34 €	4
SAS GILS	44 997.00 € 53 816.41 €	H.T TTC	7 998.00 € 9 565.61 €	52 995.00 € 63 382.02 €	3
Sarl CDS	35 023.00 € 41 887.51 €	H.T TTC	7 037.00 € 8 416.25 €	42 060.00 € 50 303.76 €	1
SAS OCBAT	34 778.35 € 41 594.91 €	H.T TTC	7 879.76 € 9 424.19 €	42 658.11 € 51 019.10 €	2
		H.T TTC		0.00 € 0.00 €	
		H.T TTC		0.00 € 0.00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission propose de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 42 060.00 €

Sarl CDS

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	42 060.00 €	0.00 €	0.00 €	42 060.00 €	42 060.00 €
T.V.A	8 243.76 €	0.00 €	0.00 €	8 243.76 €	8 243.76 €
T.T.C	50 303.76 €	0.00 €	0.00 €	50 303.76 €	50 303.76 €

Taux TVA: 19.60%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

LOT N°2 : Etanchéité - Zinguerie,

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	6 742.00 € 8 063.43 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	6 742.00 € 8 063.43 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	1
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	

Observations:

Le dépouillement a fait ressortir une absence d'offres pour le lot n°2 qui sera déclaré infructueux et, compte tenu de l'estimation relativement modeste du lot restant à attribuer, il y aura lieu de contacter directement des entreprises susceptibles d'effectuer les travaux concernés.

LOT N°3 : Menuiseries extérieures - Serrurerie

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	11 842.00 € 14 163.03 €	H.T TTC	4 031.00 € 4 821.08 €	15 873.00 € 18 984.11 €	
Sarl PRIMALU	9 334.00 € 11 163.46 €	H.T TTC	4 055.00 € 4 849.78 €	13 389.00 € 16 013.24 €	1
Sarl RICHARD	13 263.00 € 15 862.55 €	H.T TTC	5 010.00 € 5 991.96 €	18 273.00 € 21 854.51 €	2
Ets AUDE MENUISERIE	12 686.00 € 15 172.45 €	H.T TTC	3 513.00 € 4 201.55 €	16 199.00 € 19 374.00 €	3
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission propose de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 13 389.00 €

Sarl PRIMALU

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	13 389.00 €	0.00 €	0.00 €	13 389.00 €	13 389.00 €
T.V.A	2 624.24 €	0.00 €	0.00 €	2 624.24 €	2 624.24 €
T.T.C	16 013.24 €	0.00 €	0.00 €	16 013.24 €	16 013.24 €

Taux TVA: 19.60%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

LOT N°4 : Menuiseries intérieures - Bardage bois

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	7 220.00 €	H.T	0.00 €	7 220.00 €	
	8 635.12 €	TTC	0.00 €	8 635.12 €	
Ets AUDE MENUISERIE	5 133.50 €	H.T	0.00 €	5 133.50 €	1
	6 139.67 €	TTC	0.00 €	6 139.67 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission propose de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 5 133.50 €

Ets AUDE MENUISERIE

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	5 133.50 €	0.00 €	0.00 €	5 133.50 €	5 133.50 €
T.V.A	1 006.17 €	0.00 €	0.00 €	1 006.17 €	1 006.17 €
T.T.C	6 139.67 €	0.00 €	0.00 €	6 139.67 €	6 139.67 €

Taux TVA: 19.60%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

LOT N°5 : Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	4 156.00 €	H.T	0.00 €	4 156.00 €	
	4 970.58 €	TTC	0.00 €	4 970.58 €	
Sarl BASSI PLATRERIE	4 719.00 €	H.T	0.00 €	4 719.00 €	4
	5 643.92 €	TTC	0.00 €	5 643.92 €	
Ets GYSPE PLATRERIE	3 819.04 €	H.T	0.00 €	3 819.04 €	1
	4 567.57 €	TTC	0.00 €	4 567.57 €	
Sté BERNIE'S TRAVAUX	4 321.20 €	H.T	0.00 €	4 321.20 €	2
	5 168.16 €	TTC	0.00 €	5 168.16 €	
Sarl PLAQUISTE DU MINERVOIS	3 733.00 €	H.T	0.00 €	3 733.00 €	3
	4 464.67 €	TTC	0.00 €	4 464.67 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission propose de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 3 819.04 €

Ets GYSPE PLATRERIE

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	3 819.04 €	0.00 €	0.00 €	3 819.04 €	3 819.04 €
T.V.A	748.53 €	0.00 €	0.00 €	748.53 €	748.53 €
T.T.C	4 567.57 €	0.00 €	0.00 €	4 567.57 €	4 567.57 €

Taux TVA: 19.60%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

LOT N°6 : Carrelage - Faïences

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	12 797.00 €	H.T	0.00 €	12 797.00 €	
	15 305.21 €	TTC	0.00 €	15 305.21 €	
Eurl SERRANO DANIEL	8 660.72€	H.T	0.00 €	8 660.72€	1
	10 358.22 €	TTC	0.00 €	10 358.22 €	
Ets CARRELAGE & REVETEMENT AUDOIS	12 075.00 €	H.T	0.00 €	12 075.00 €	3
	14 441.70 €	TTC	0.00 €	14 441.70 €	
Sté ANDREO	11 605.68 €	H.T	0.00 €	11 605.68 €	2
	13 880.39 €	TTC	0.00 €	13 880.39 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission propose de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 8 660.72 €

Eurl SERRANO DANIEL

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	8 660.72 €	0.00 €	0.00 €	8 660.72 €	8 660.72 €
T.V.A	1 697.50 €	0.00 €	0.00 €	1 697.50 €	1 697.50 €
T.T.C	10 358.22 €	0.00 €	0.00 €	10 358.22 €	10 358.22 €

Taux TVA: 19.60%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

LOT N°7 : Electricité CFO - CFA

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	10 357.00 € 12 386.97 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	10 357.00 € 12 386.97 €	
Sarl NONNAT	13 924.00 € 16 653.10 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	13 924.00 € 16 653.10 €	1
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission propose de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 13 924.00 €

Sarl NONNAT

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	13 924.00 €	0.00 €	0.00 €	13 924.00 €	13 924.00 €
T.V.A	2 729.10 €	0.00 €	0.00 €	2 729.10 €	2 729.10 €
T.T.C	16 653.10 €	0.00 €	0.00 €	16 653.10 €	16 653.10 €

Taux TVA: 19.60%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

LOT N°8 : Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	15 767.00 € 18 857.33 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	15 767.00 € 18 857.33 €	
SEE NACENTA	24 145.00 € 28 877.42 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	24 145.00 € 28 877.42 €	2
Sarl SALLES	20 523.00 € 24 545.51 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	20 523.00 € 24 545.51 €	1
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission propose de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 20 523.00 €

Sarl SALLES

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	20 523.00 €	0.00 €	0.00 €	20 523.00 €	20 523.00 €
T.V.A	4 022.51 €	0.00 €	0.00 €	4 022.51 €	4 022.51 €
T.T.C	24 545.51 €	0.00 €	0.00 €	24 545.51 €	24 545.51 €

Taux TVA: 19.60%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer considérant l'avis de la commission d'appel d'offres ci-dessus et en faisant référence au document de synthèse distribué au préalable aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

VU le décret n°2003-301 du 2 avril 2003 modifié fixant la liste des pièces justificatives des paiements des collectivités locales,

VU le décret n°2004-15 du 7 janvier 2004 modifié portant code des marchés publics,

VU le décret n°2009-1702 du 30 décembre 2009 relatif à diverses dispositions concernant les marchés des collectivités territoriales,

VU la circulaire d'application du 31 décembre 2009 relative à la mise en œuvre des bonnes pratiques et du délai maximum de paiement dans les marchés publics,

VU les dispositions réglementaires relatives au seuil des contrats transmissibles au contrôle de légalité,

VU les textes et les documents susmentionnés,

PROCEDE au vote :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

CONFIRME l'intérêt de l'intervention proposée qui sera notamment financée par les ressources propres du budget (avance de trésorerie) et qui fait ressortir une dépense globale de

128 581.07 €

APPROUVE les devis estimatifs et quantitatifs proposés par les candidats retenus par la commission d'appel d'offres,

DECIDE de passer un marché avec les entreprises désignées pour les montants enregistrés ci-dessous :

Candidats	Lots	H.T.	T.T.C.
Sarl CDS	LOT 1	42 060.00 €	50 303.76 €
0	LOT 2	0.00 €	0.00 €
Sarl PRIMALU	LOT 3	13 389.00 €	16 013.24 €
Ets AUDE MENUISERIE	LOT 4	5 133.50 €	6 139.67 €
Ets GYSPE PLATRERIE	LOT 5	3 819.04 €	4 567.57 €
Eurl SERRANO DANIEL	LOT 6	8 660.72 €	10 358.22 €
Sarl NONNAT	LOT 7	13 924.00 €	16 653.10 €
Sarl SALLES	LOT 8	20 523.00 €	24 545.51 €

PRECISE l'incidence budgétaire du marché global comme suit:

€	Montant marché initial	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	107 509.26 €	0.00 €	107 509.26 €	107 509.26 €
T.V.A	21 071.81 €	0.00 €	21 071.81 €	21 071.81 €
T.T.C	128 581.07 €	0.00 €	128 581.07 €	128 581.07 €

Taux TVA: 19.60%

MANDATE Monsieur le maire pour signer dans ces conditions les contrats, toute pièce nécessaire à la complète exécution de la mission et pour engager la collectivité dans la limite des crédits disponibles,

ADOpte la présente modification financière de cette opération qui remplace et annule l'attribution des crédits dédiés aux dépenses de travaux à l'entreprise fixée par délibération du 30 octobre 2012

OBJET : RESTAURATION DE LA ROSE OUEST ET DU CHEVET DE L'EGLISE / APPROBATION DU DOSSIER DE MARCHE PASSE AVEC LES ENTREPRISES (D2312-042/M14)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que :
par délibération du 30 octobre 2012, le conseil municipal a :

- ▶ adopté le programme d'une deuxième tranche de travaux dans le cadre de la restauration de la rose ouest et des couvertures du chevet et de la chapelle du Sacré-Cœur de l'église de Laure-Minervois
- ▶ arrêté un plan de financement de ce projet laissant apparaître un montant restant à la charge de la commune d'environ 42.71%
- ▶ accepté la proposition des services du cabinet d'architecture Bernard MASSERON de Carcassonne pour assurer la mission de conseil et de suivi de l'opération,

Le dossier d'avant-projet établi par les services du maître d'œuvre est décomposé en plusieurs lots. Cette opération peut être exécutée en une seule tranche dans le cadre d'un marché avec procédure adaptée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics dans les conditions suivantes:

Nombre de lots dédiés aux entreprises	3	Montant estimé des travaux (H.T.)	145 150.00 €
---------------------------------------	---	-----------------------------------	--------------

Le 2 octobre 2013 à 10 heures 30, la commission d'ouverture des plis a procédé à l'examen des propositions dont les résultats ont été consignés sur le procès-verbal de séance.

Le bilan de cette consultation s'établit comme suit en application des critères de jugement des offres prévus par le règlement mis à la disposition des candidats :

LOT N°1 : Maçonnerie, pierre de taille

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	77 737.35 € 92 973.87 €	H.T TTC	5 550.00 € 6 637.80 €	83 287.35 € 99 611.67 €	
BOURDARIOS Sas	64 253.93 € 76 847.70 €	H.T TTC	6 535.80 € 7 816.82 €	70 789.73 € 84 664.52 €	1
CHEVRIN GELI Sas	83 846.84 € 100 280.82 €	H.T TTC	7 118.44 € 8 513.65 €	90 965.28 € 108 794.47 €	4
Ets RODRIGUEZ BIZEUL	69 928.50 € 83 634.49 €	H.T TTC	8 420.00 € 10 070.32 €	78 348.50 € 93 704.81 €	2
Sté DAGAND	72 820.19 € 87 092.95 €	H.T TTC	7 481.91 € 8 948.36 €	80 302.10 € 96 041.31 €	3
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission propose de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 70 789.73 €

BOURDARIOS Sas

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	70 789.73 €	0.00 €	0.00 €	70 789.73 €	70 789.73 €
T.V.A	13 874.79 €	0.00 €	0.00 €	13 874.79 €	13 874.79 €
T.T.C	84 664.52 €	0.00 €	0.00 €	84 664.52 €	84 664.52 €

Taux TVA: 19.60%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

LOT N°2 : Charpente, couverture

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	47 480.15 €	H.T	0.00 €	47 480.15 €	
	56 786.26 €	TTC	0.00 €	56 786.26 €	
Eurl GERKENS	46 347.13 €	H.T	0.00 €	46 347.13 €	1
	55 431.17 €	TTC	0.00 €	55 431.17 €	
Ets RODRIGUEZ BIZEUL	50 799.20 €	H.T	0.00 €	50 799.20 €	2
	60 755.84 €	TTC	0.00 €	60 755.84 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	H.T	0.00 €	0.00 €	
	0.00 €	TTC	0.00 €	0.00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission propose de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 46 347.13 €

Eurl GERKENS

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	46 347.13 €	0.00 €	0.00 €	46 347.13 €	46 347.13 €
T.V.A	9 084.04 €	0.00 €	0.00 €	9 084.04 €	9 084.04 €
T.T.C	55 431.17 €	0.00 €	0.00 €	55 431.17 €	55 431.17 €

Taux TVA: 19.60%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

LOT N°3 : Vitraux

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	13 782.50 € 16 483.87 €	H.T TTC	600.00 € 717.60 €	14 382.50 € 17 201.47 €	
Ets EN VERRE CONTRE TOUT	16 477.00 € 19 706.49 €	H.T TTC	2 000.00 € 2 392.00 €	18 477.00 € 22 098.49 €	2
Sarl VITRAUX BULARD	12 783.25 € 15 288.77 €	H.T TTC	950.00 € 1 136.20 €	13 733.25 € 16 424.97 €	1
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	
	0.00 € 0.00 €	H.T TTC	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission propose de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 13 733.25 €

Sarl VITRAUX BULARD

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	13 733.25 €	0.00 €	0.00 €	13 733.25 €	13 733.25 €
T.V.A	2 691.72 €	0.00 €	0.00 €	2 691.72 €	2 691.72 €
T.T.C	16 424.97 €	0.00 €	0.00 €	16 424.97 €	16 424.97 €

Taux TVA: 19.60%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer considérant l'avis de la commission d'appel d'offres ci-dessus et en faisant référence au document de synthèse distribué au préalable aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

VU le décret n°2003-301 du 2 avril 2003 modifié fixant la liste des pièces justificatives des paiements des collectivités locales,

VU le décret n°2004-15 du 7 janvier 2004 modifié portant code des marchés publics,

VU le décret n°2009-1702 du 30 décembre 2009 relatif à diverses dispositions concernant les marchés des collectivités territoriales,

VU la circulaire d'application du 31 décembre 2009 relative à la mise en œuvre des bonnes pratiques et du délai maximum de paiement dans les marchés publics,

VU les dispositions réglementaires relatives au seuil des contrats transmissibles au contrôle de légalité,

VU les textes et les documents susmentionnés,

PROCEDE au vote :

Pour	12 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

CONFIRME l'intérêt de l'intervention proposée qui sera notamment financée par les ressources propres du budget (avance de trésorerie) et qui fait ressortir une dépense globale de

156 520.65 €

APPROUVE les devis estimatifs et quantitatifs proposés par les candidats retenus par la commission d'appel d'offres,

DECIDE de passer un marché avec les entreprises désignées pour les montants enregistrés ci-dessous :

Candidats	Lots	H.T.	T.T.C.
BOURDARIOS Sas	LOT 1	70 789.73 €	84 664.52 €
Eurl GERKENS	LOT 2	46 347.13 €	55 431.17 €
Sarl VITRAUX BULARD	LOT 3	13 733.25 €	16 424.97 €

PRECISE l'incidence budgétaire du marché global comme suit:

€	Montant marché initial	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	130 870.11 €	0.00 €	130 870.11 €	130 870.11 €
T.V.A	25 650.54 €	0.00 €	25 650.54 €	25 650.54 €
T.T.C	156 520.65 €	0.00 €	156 520.65 €	156 520.65 €

Taux TVA: 19.60%

MANDATE Monsieur le maire pour signer dans ces conditions les contrats, toute pièce nécessaire à la complète exécution de la mission et pour engager la collectivité dans la limite des crédits disponibles,

ADOpte la présente modification financière de cette opération qui remplace et annule l'attribution des crédits dédiés aux dépenses de travaux à l'entreprise fixée par délibération du 30 octobre 2012



OBJET : EXERCICE 2013 – M14 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que lorsque dans le cours de l'année, les crédits ouverts par le budget primitif sont reconnus insuffisants ou lorsqu'il doit être pourvu à des dépenses non prévues lors de l'établissement de ce budget, des crédits supplémentaires peuvent être fournis par des décisions modificatives votées par le conseil municipal dans les mêmes conditions que le budget initial.

Il rappelle que des modifications peuvent être apportées au budget de la commune jusqu'au terme de l'exercice auquel il s'applique.

Des crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il demande à l'assemblée de bien vouloir effectuer les ajustements de crédits nécessaires en faisant référence au document de synthèse distribué au préalable aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	★	12 voix
Contre		0 voix
Abstentions		0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et L2312-2,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune qui n'avaient pu être intégrées dans les budgets prévisionnels précédents,

ADOpte la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-après,

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution des présentes dispositions financières.

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

DECISION MODIFICATIVE POSTERIEURE AU BUDGET PRIMITIF

Libellés	Articles	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Rappel des décisions du Budget Primitif et des modifications antérieures	15/04/2013 00/00/0000	1 461 257,57 €	1 461 257,57 €	1 122 090,83 €	1 122 090,83 €
Décision modificative du	15/10/2013	34 334,47 €	34 334,47 €	6 334,63 €	6 334,63 €
Formation Personnel	6184	3098,96	0,00	0,00	0,00
personnel extérieur (contrat Puig)	6218	-263,88	0,00	0,00	0,00
Remboursement EPCI (SIC: travaux privés)	62878	214,20	0,00	0,00	0,00
Autres services extérieurs ®	6288	-11995,51	0,00	0,00	0,00
cotisations CDG + CNFPT	6336	69,91	0,00	0,00	0,00
solidarité autonomie	6338	9,90	0,00	0,00	0,00
taxes foncières	63512	-138,00	0,00	0,00	0,00
personnel titulaire	6411	3422,42	0,00	0,00	0,00
personnel non titulaire	6413	-4951,14	0,00	0,00	0,00
remboursement / rémunérations	6419	0,00	2332,00	0,00	0,00
cotisations URSSAF	6451	775,87	0,00	0,00	0,00
cotisations caisses retraites	6453	597,26	0,00	0,00	0,00
primes assurance personnel	6455	4960,05	0,00	0,00	0,00
cotisations AHMT + COSPCI	6458	10,06	0,00	0,00	0,00
médecine du travail	6475	136,50	0,00	0,00	0,00
autres charges (capital-décès)	6478	8,00	0,00	0,00	0,00
indemnités Elus	6531	-1100,32	0,00	0,00	0,00
cotisations élus	6533	-97,88	0,00	0,00	0,00
cotisation Sécu part employeur	6534	961,48	0,00	0,00	0,00
frais scolarisation extérieure	6558	808,21	0,00	0,00	0,00
subventions associations:	0	0,00	0,00	0,00	0,00
> Patrimoine lauranais	6574	400,00	0,00	0,00	0,00
> divers	6574	-400,00	0,00	0,00	0,00
Titres annulés (Groupama 2012)	673	5844,86	0,00	0,00	0,00
concessions cimetièrè	70311	0,00	213,46	0,00	0,00
redevance DP par EDF	70323	0,00	13,00	0,00	0,00
remboursement de frais (travaux SIC)	70878	0,00	214,20	0,00	0,00
contributions directes	7311	0,00	1376,00	0,00	0,00
dotation de solidarité rurale	74121	0,00	7412,00	0,00	0,00
dotation nationale de péréquation	74127	0,00	4082,00	0,00	0,00
dotation élu rural	742	0,00	2797,00	0,00	0,00
revenus des immeubles	752	0,00	400,00	0,00	0,00
recouvrements de sinistres / remb. CAUE	7718	0,00	220,00	0,00	0,00
mandats annulés (avoir SLED 2012)	773	0,00	301,03	0,00	0,00
F.C.T.V.A (ER 2010)	10222-012	0,00	0,00	0,00	-6400,00
Taxe d'aménagement	10226	0,00	0,00	0,00	-4434,00
ER 2010 (FACE)	1321-012	0,00	0,00	0,00	-22400,00
bâtiments communaux (FNPIC)	1325-041	0,00	0,00	0,00	13872,00
ER 2010 (Part. SYADEN)	2041582-012	0,00	0,00	7836,34	0,00
ER 2010	2315-012	0,00	0,00	-38272,00	0,00
matériels informatiques	205-016	0,00	0,00	4236,23	0,00
matériels informatiques	2183-016	0,00	0,00	-4998,00	0,00
aménagements foyer	2313-031	0,00	0,00	29400,00	0,00
éclairage public	21538-050	0,00	0,00	1554,23	0,00
sonorisation	2313-046	0,00	0,00	2815,16	0,00
matériels-mobiliers communaux	21578-043	0,00	0,00	5000,00	0,00
réhabilitation abri-bus	2313-048	0,00	0,00	-7800,00	0,00

acquisitions foncières	2111-025	0,00	0,00	3500,00	0,00
aire de lavage	2111-013	0,00	0,00	2478,20	0,00
aire de lavage	21578-013	0,00	0,00	2600,00	0,00
aménagements cimetièr	2313-029	0,00	0,00	-5000,00	0,00
acquisition véhicules	21571-014	0,00	0,00	-9020,00	0,00
bâtiments communaux (lavoirs, Ecole,...)	2313-041	0,00	0,00	12004,47	0,00
remboursement créances immobilisées (SYADEN)	276358	0,00	0,00	0,00	0,00
immobilisations incorporelles en cours ®	232	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre et de régularisation		0	0	0	0
Régularisation :	0,24	0	2440,00	0	0
	675	0	0	0	0
	676	6266,89	0	0	0
	775	0	6266,89	0	0
	776	0	0	0	0
	192	0	6266,89	0,00	0
	2182	0	0	0	0
Régularisation soldes d'exécution.....:		0	0	0	0
		0	0	0	0
Virement de la S.F	0,21	0,00	0	0	25696,63
Virement à la S.I total	0,23	25696,63	0	0	0
Résultats de clôture		0,00 €		0,00 €	
Excédent global de clôture			0,00 €		

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

DECISION MODIFICATIVE POSTERIEURE AU BUDGET PRIMITIF

M 14 DM n° 1/2013 FICHE DE CALCUL

BALANCE GENERALE

Libellés	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Rappel des décisions du budget primitif	1 079 371.65 €	1 461 257.57 €
Budget principal	8 637.84 €	34 334.47 €
Nouveau solde	1 088 009.49 €	1 495 592.04 €
Section d'Investissement		
Rappel des décisions du budget primitif	1 122 090.83 €	740 204.91 €
Budget principal	6 334.63 €	-19 362.00 €
Nouveau solde	1 128 425.46 €	720 842.91 €
Résultat global net	2 216 434.95 €	2 216 434.95 €
Excédent 021		407 582.55 €
Déficit 023	407 582.55 €	

QUESTIONS DIVERSES

Une communication a été faite sur des affaires en cours et les suggestions suivantes:

0.	l'évocation des dossiers actuellement traités par les différents groupes de travail.
1.	<u>Commerce local</u> : Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une rencontre avec Monsieur Joseph CRICCHIO, intéressé par la reprise de l'épicerie MAUREL. Ce dernier souhaite, en effet, arrêter son activité début 2014.
2.	<u>Emplois d'avenir</u> : après exposé des conditions de recrutement et évocation des aides aux employeurs, les membres présents demandent au maire de se rapprocher de la Mission locale d'insertion du bassin Carcassonnais afin de finaliser le recrutement d'un emploi de ce type. A ce jour, une candidature a été enregistrée par les services municipaux, celle de Monsieur MESNIL Alexandre domicilié à Capendu.
3.	<u>Bâtiments communaux</u> : les conseillers municipaux présents donnent un avis favorable à la réhabilitation des baignoires qui jouxtent le jardin public récemment aménagé. Une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite a été déjà installée. Il est demandé à l'adjoint chargé des travaux de bien vouloir réunir les devis des différentes entreprises concernées et à Guillaume BOU, conseiller municipal, de réaliser le mémoire technique en appui des dossiers de demandes de subvention à déposer avant la fin de ce mois auprès des services départementaux notamment.
4.	<u>Activités périscolaires</u> : la réforme portant sur les rythmes scolaires nécessite l'élaboration d'un projet d'organisation du temps périscolaire. L'objectif du projet éducatif territorial (PEDT) est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités destinées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Le PEDT est élaboré à l'initiative de la collectivité territoriale. C'est pourquoi, il convient de former un comité de pilotage composé d'enseignants, d'élus et de parents ainsi que des intervenants proposés par Carcassonne-agglo.
5.	<u>Immobilier</u> : - l'acquisition de terrains appartenant à l'indivision MANDEREAU suit son cours. Le maire a donné lecture de la proposition de prix qui lui a été adressée le 7 octobre dernier et qui évalue à 13000€ l'ensemble des parcelles cadastrées B057-B170-B171-B179 actuellement à la vente. - les membres présents demandent également au maire de faire une proposition pour l'achat d'une terre située derrière le Foyer municipal et qui appartient à Monsieur Bertrand METGE. Le prix sera déterminé en fonction des transactions récemment constatées sur la commune. - le maire est, par ailleurs, mandaté pour se renseigner sur la possibilité d'acquérir un terrain situé au Tinal d'Abrens devant l'immeuble de M. DEVEZE. - le maire est aussi chargé de contacter l'indivision PENA pour une éventuelle transaction concernant un terrain situé au fond de la Grand-rue. Le propriétaire avait souhaité céder ce bien à la commune.
6.	<u>Cadre de vie</u> : Une réflexion pour l'aménagement du cœur du village est engagée notamment sur la valorisation des espaces publics autour de l'Eglise.
7.	<u>Associations</u> : les responsables de l'association 'Caminaïres' demandent s'il est possible d'utiliser l'ancien local Groupama actuellement loué par la commune. Une réunion est à organiser avec les intéressés.
8.	<u>Organisation des réunions de travail</u> : des réunions d'information dédiées aux conseillers municipaux auront lieu les 1 ^{er} s et 3 ^{es} lundis de chaque mois.
9.	<u>Alertes météo</u> : un exposé sur le fonctionnement de la société PREDICT a eu lieu le vendredi 11 octobre 2013 en mairie.

- Le Maire **PROPOSERA** aux services du contrôle de légalité de bien vouloir viser les présentes délibérations.
- Le présent document fera, en outre, l'objet d'un affichage en mairie et une copie sera adressée aux membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 35 minutes.
Suivent les signatures des membres présents.

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du
15 octobre 2013

Numéros d'ordre des délibérations prises:			
du n°	22	au n°	24

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Rang	Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
1	Jean LOUBAT Maire		
2	Emile RAGGINI 1 ^{er} Adjoint		
3	André CARBONNEL 2 ^{ème} Adjoint		
4	Geneviève FOURNIL 3 ^{ème} Adjoint		
5	Guillaumè BOU Conseiller Municipal		
6	Christian CAMPOY Conseiller Municipal		
7	Marc LLANAS Conseiller Municipal		
8	Ginette NAVARRO Conseillère Municipale		
9	Nicole GIORGINO Conseillère Municipale	Emile RAGGINI	
10	Géraldine GAY Conseillère Municipale	Stéphane ALLIER	
11	Julien BRIANC Conseiller Municipal	Jean LOUBAT	
12	Stéphane ALLIER Conseiller Municipal		
13	Bernard GRACIA Conseiller Municipal		
14	Jean-François RUIZ Conseiller Municipal		
15	Régis VIE Conseiller Municipal	∅	(démissionnaire)

La signature de ce document par les membres présents interviendra en début de la prochaine séance du conseil municipal pour valoir approbation de la rédaction de ce procès-verbal.

